



Syndicat mixte pour le tri sélectif et le traitement des déchets ménagers
et assimilés de la région de Monistrol-sur-Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille dix-sept

Le 31 mars à 18 heures

Le comité syndical du Syndicat mixte pour le tri sélectif et
le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région
de MONISTROL sur LOIRE (S.Y.M.P.T.T.O.M.), légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de MONISTROL sur LOIRE
sous la présidence de
Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président

Etaients présents :

. les membres titulaires, ci-après (16):

Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président,

M. Gilles DAVID –

M. Jean-Jacques MOUNIER –

M. François BERGER – M. Luc JAMON –

M. Louis SIMONNET – M. Patrice MOUNIER –

M. Yves BRAYE – M. Didier ROUCOUSE –

M. Jean PRORIOL – M. Xavier LIOGIER –

M. Bernard GALLOT – M. Jacques SURREL –

M. Éric DUBOUCHET – M. Robert CLEMENCON –

M. Jean-Paul DEGACHE –

Etaients absents excusés (10):

. les membres ci-après :

M. Florent SABY – M. Ludovic GIRE –

M. René PASCAL –

M. Éric PETIT – M. Christophe NAVE –

Mme Sylvie BRUNON –

Mme Annick HERITIER – M. Didier USSON –

M. Daniel BILLARD – M. Pierre ASTOR –

—
Monsieur Jean-Jacques MOUNIER a été élu secrétaire de séance.
—

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**N° 2017.03.16**

Objet : Extension de l'ISDND : Autorisation donné à Monsieur le Président pour le dépôt et la signature des dossiers relatifs à l'extension du site.

RAPPORT DU PRESIDENT :

Monsieur le Président rappelle que par délibération n° 12.05.07 du 24 mai 2012, le SYMPTTOM a confié une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour établir le dossier d'extension de l'ISDND de Gampalou à Monistrol sur Loire à la société ANTEA GROUP domiciliée, 222, boulevard Gustave Flaubert - 63000 CLERMONT FERRAND. Cette mission comprend l'assistance à la définition du projet d'extension, au montage des dossiers réglementaires et de leurs instructions.

Il informe l'assemblée qu'il est indispensable pour mener à bien le projet d'extension de l'ISDND et assurer la pérennité du site de :

- déposer un **dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE)** au titre de la réglementation des Installations classée pour la protection de l'environnement (ICPE) et de mener la procédure à son terme,
- déposer un dossier de **demande d'autorisation de défrichement** au titre du code forestier pour les parcelles 37, 38, 44 et 241 section AW et de mener la procédure à son terme,
- déposer un dossier de **Déclaration d'utilité publique** afin d'acquérir la maîtrise foncière des parcelles 37, 38, 44, 45, 241 et 243 section AW par voie d'expropriation, au regard d'obligation de maîtrise foncière des parcelles supportant l'extension de l'ISDND, et de mener la procédure à son terme,
- déposer un **dossier de mise en compatibilité du PLU** de la commune de Monistrol sur Loire afin de rendre les parcelles compatibles avec l'activité de stockage des déchets et de mener la procédure à son terme,

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à se prononcer sur ce dossier.

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité sur 16 votants,

- **APPROUVE** la poursuite des études et prestations indispensables à l'aboutissement de l'ensemble des procédures liées au dépôt du Dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) au titre de la réglementation des Installations classée pour la protection de l'environnement (ICPE) ,
- **APPROUVE** la poursuite des études et prestations indispensables à l'aboutissement de l'ensemble des procédures liées au dépôt du dossier de demande d'autorisation de défrichement au titre du code forestier,
- **APPROUVE** la poursuite des études et prestations indispensables à l'aboutissement de l'ensemble des procédures liées à la demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) comprenant également la demande d'ouverture d'enquête publique,

AR PREFECTURE

043-254300395-20170331-2017_03_16-DE

Regu le 27/04/2017

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL



(N° 2017.03.16 suite)

- **APPROUVE** la poursuite des études et prestations indispensables à l'aboutissement de l'ensemble des procédures liées à la demande de mise en compatibilité du PLU de Monistrol sur Loire,
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président du SYMPTTOM pour signer tous documents et déposer tous dossiers administratifs relatifs à l'opération d'extension de l'ISDND de Monistrol sur Loire.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré,
À MONISTROL sur LOIRE

Le 31 Mars 2017,

Le Président,

Jean-Paul LYONNET